Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne 17 Rue Pasteur 77860 COUILLY PONT AUX DAMES Tél / 01 60 04 50 94 E-mail : JMLEMERCIER@aol.com

Assemblée Générale Ordinaire Elective du CD77 : Salle polyvalente de Marles en Brie le 06 Octobre 2007

Le Président Mr Jean-Marie LEMERCIER remercie Mme C. JANSON de la D.D.J.S., Mr LANGLAIS du C.D.O.S., et Mr C. HEZELY Président du Comité Régional I.D.F. de Tir à l'Arc, de leur présence à notre Assemblée Générale, et excuse Mr V. EBLE Président du Conseil Général de Seine et Marne retenu par d'autres obligations

Ordre du jour :

Appel et vérifications des pouvoir Rapport Moral Rapport financier Rapport des Commissions Contrats d'objectifs Equipe technique Départementale Présentations des candidats Elections Questions Diverses

Associations inscrites et représentées: Annet/Marne, Brie Comte Robert, Bussy-St-Georges, Chalmaison, Champs sur Marne, Chelles, Claye, -Pont-Aux-Dames, Coupvray, Crégy les Meaux, Dampmart, Esbly, Fontainebleau-Avon, Le Mée/Seine, Mareuil-les-Meaux, Meaux, Melun, Mitry-Mory, Montry, Nemours, Ozoir-la-Ferrrière, Pontault Combault, Provins, Quincy-Voisins, Roissy-en-Brie, Saint-Germain sur Morin, Saint-Mard, St Pathus, St Thibault des Vignes, Savigny le Temple, Souilly, Torcy, Villeparisis, Voulx Soit 33 associations sur 54 (112 voix sur 159) exprimées.

Petits rappels:

- 1 obligation d'être affilié à la FFTA pour pratiquer le Tir à l'Arc.
- 2 Demander des financements auprès du CNDS, afin que les personnes les plus démunies puissent se licencier. Les clubs peuvent demander l'achat de matériel.
- 3 Le minitel ne fonctionne plus, passer pas l'extranet fédéral pour les licences

Le Président précise que cette assemblée à été convoquée en partie suite à une erreur lors de l'Assemblée Générale de Février, lors de laquelle le contrat d'objectif 2007 n'a pas été validé (validation du contrat objectif 2006), pour cette raison il n'y aura pas de demande de quitus au Trésorier, puisque les comptes 2007 seront validés lors de l'Assemblée Générale de Février, Mars 2008

Mr Jean-Pierre COQUERY Trésorier présente les comptes à l'assemblée avec un déficit de l'ordre de 2000,00 € sur l'exercice en cours à la fin du mois d'Août, diverses questions sont posées sur lesquelles Mr COQUERY répond.

Mme Marie-Chrisitne EVAIN Présidente de la Commission Jeunes présente, les diverses actions effectuées cette année, et annonce les modifications sur le tournoi interclubs (zones géographiques, blasons, etc...)

Mme Maryse TAILLEBOIS Présidente de la Commission Tir à l'Arc en Milieu Naturel, présente le bilan des concours organisés, précise la participation des archers au CF, les résultats de l'équipe au Championnat de France 3D par équipes départementales. Des changements interviendront dans le challenge Vétérans et Super-Vétérans, après consultation des intéressés. Rappel sur l'enjeu de la CDESI : pérennité et sécurisation des lieux de pratique. Rappel également sur les mandats qui doivent être validés par M. Taillebois avant diffusion et prévision d'une réunion en janvier avec les organisateurs.

Mr Patrick GOLDSTEIN Président de la Commission Sportive informe l'assemblée du changement dans le challenge Vétérans et Super-Vétérans (obligation de trois championnats Départementaux (à la place de tous les Championnats Départementaux) pour pouvoir assister à la finale.

Présentation du déroulement du Championnat Départemental salle du 03 et 04 Février 2008 à Ozoir la Ferrière

- Préinscription sur le site du Département
- Sélection le 20 Janvier 2008
- Invitation

La convocation au Championnat sera effectuée par courriel (si donné au CD 77) et les sélectionnés seront mis sur le site du CD 77

Lors de l'envoi de la sélection l'archer aura trois jours pour aviser le CD 77 de sa participation ou non .Passé ce délai l'archer sera considéré comme non participant .Si pour une raison l'archer sélectionné devait se désister après ce délai il devra aviser rapidement le CD 77, sinon il s'exposerait à ce qui suit.

<u>Tout archer sélectionné ne participant pas au Championnat Départemental (sans raison valable) sera interdit de tout Championnat Départemental pendant deux années</u>

Mme Martine COQUERY Présidente de la Commission Arbitre, donne les résultats des formations et nouvelles formations.1 Arbitre va prêter serment, 2 sont en formation, 2 vont débuter leur formation

Mr Benjamin LOUCHE faisant fonction de CTD expose à l'assemblée les diverses actions effectuées et les nouveautés pour l'année prochaine de l'Equipe Technique Départementale (ETD), du Groupe Espoir Départemental (GED), des Centres de Perfectionnement des Sportifs

(CPS), des Actualisation des Connaissances des Initiateurs (ACI), et regroupements de masse.

Faisant suite à cette intervention le Président fait remarquer que la Région a envoyé à toutes les associations un livret sur la formation avec les nouveautés (pré-requis, etc...) et constate que nombre de personnes ne sont pas avisées, un rappel sera effectué en ce sens sur le site du CD 77. Le Président présente le Contrat d'Objectif

C'est une aide financière pour les athlètes de haut niveau avec possibilité d'aider des jeunes de moins de 23 ans (potentiel 77)

Le département compte trois athlètes sur les listes ministérielles

Mr Rémy BARBELLION Fontainebleau-Avon liste Senior

Mr Cédric BIDAUD Arc Club de Meaux liste Espoir

Mr Alexandre LASVENES St Mard liste Espoir

Les Potentiels 77

Fin de séance 18h30

Melle Mathilde GALIEGT St Mard

Melle Cécile MOUHOT Roissy en Brie

Mr Mathieu MIRVAUX Provins

Mr Alexandre PERREAU Provins

Le Président répond aux questions posées par l'assemblée, et s'excuse auprès des Présidents des associations concernés par les Athlètes d'avoir cette année oublié de les prévenir par courrier, mais ayant eu la confirmation du contrat d'objectif tard cette année, il a dû agir rapidement pour prévenir les intéressés surtout pour les visites médicales. En effet l'année dernière nous avons eu des problèmes sur le plateau technique de Meaux et surtout sur celui de Melun où les athlètes ont vu leur rendez-vous annulé et retardé de plus de six mois au minimum .Le Président demande de voter le contrat d'objectif 2007, aucun vote négatif, pas d'abstention.

Le Président,	Le Secrétaire,